

Strasbourg

snes-fsu

N° 114 – Décembre 2013/Janvier 2014

Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignements du Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro : 0,46 €
 Directeur de la Publication : Philippe LOCHU - Tél. 03 88 75 00 82 - Fax 03 88 75 00 84 - E-mail : s3str@snes.edu - Imprimerie spéciale
 13A, Boulevard du Président Wilson - 67000 Strasbourg - Commission paritaire des publications et agences de presse 0312 S 05559

Edito de Philippe Lochu



L'équipe du SNES académique vous adresse ses vœux de bonne année 2014, avec un optimisme mesuré et l'espoir raisonnable que l'année qui vient soit meilleure que les précédentes.

L'année qui vient sera une année de Congrès, académique puis national. C'est un moment important de la vie syndicale, celui du bilan de ce qui a été fait, de la réflexion sur ce qui est à venir, le temps de confirmer ou de modifier des orientations, de renforcer l'action sur des bases nouvelles. Moment de la vie démocratique d'une organisation qui, sans un débat interne, courra toujours le risque de s'enfermer dans un corps de convictions figées, qui sont toujours fragiles lorsqu'elles doivent affronter un ensemble de régressions qui prennent les couleurs du neuf.

Vous trouverez dans ce numéro les rapports d'activité et d'orientation du S3. Vous avez déjà reçu les rapports du S4. Vous avez reçu ou vous recevrez bientôt les documents préparatoires du Congrès national.

Ne les jetez pas, ne les laissez pas en pile avec vos imprimés pour une prochaine expédition au tri sélectif ! Lisez-les, débattiez-les, exprimez vous par le vote ou par une contribution écrite ou orale.

Les années que nous vivons aujourd'hui, si grises, ternes et décevantes qu'elles puissent paraître, sont pourtant décisives. L'École réussira-t-elle la démocratisation de la culture, le grand projet de l'après guerre, ou se repliera-t-elle sur le moins disant d'un socle commun de compétences, le petit projet des technocraties européennes ? Notre métier se transformera-t-il en une «rue sans joie» d'interminables corvées, ou retrouvera-t-il les voies d'une ambition sociale et personnelle ? Les citoyens réussiront-ils à imposer de nouvelles formes de solidarité dans le travail, la distribution des richesses, la protection sociale, ou céderont-ils à la tentation de l'individualisme destructeur du lien social ?

L'histoire qui donnera les réponses à ces questions reste à écrire.

Les Congrès du Snes auront une part dans l'issue de la pièce qui se joue. Par le passé, il a contribué largement à des projets de dimension historique. Il n'a pu y réussir qu'avec la solidarité active de tous ses adhérents. La démocratie est un pari sur la participation de tous. L'issue dépend de tous.

A la fin, chaque voix compte. N'oubliez pas la vôtre.

SOMMAIRE :

Page 1 : Editorial Page 2 : Règlement électoral / Pages 3 à 9 : Rapport d'activité académique / Page 10 : rapport d'activité du S2 67 / Page 11 : rapport d'activité du S2 68 / Pages 12 et 13 : rapport financier académique / Page 14 : congrès académique / Pages 15 et 16 : contribution des tendances / Annexes : 1 bulletin de vote - 1 convocation - 2 enveloppes



VOTES SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIERS NATIONAUX, ACADÉMIQUES ET DÉPARTEMENTAUX

ATTENTION : un scrutin mais 3 votes !

- Sur le rapport d'activité + rapport financier national (US n°737 du 21/12/2013)
- Sur le rapport d'activité + rapport financier académique (Strasbourg-Snes n°114)
- Sur le rapport d'activité départemental du 67 et du 68 (Strasbourg-Snes n°114)

Règlement électoral pour un vote organisé par le S1 dans l'établissement

- Le triple vote sur les rapports d'activité et financiers du SNES aura lieu dans les sections (S1) du **lundi 27 janvier au dimanche 9 février 2014**.
 - Le dépouillement académique aura lieu le **vendredi 14 février 2014**.
- Les S1 réuniront si possible la section avant l'ouverture du scrutin. N'oubliez pas de contacter les stagiaires de votre établissement.
- Ont droit de **vote tous les syndiqués à jour de leur cotisation** ; cette cotisation doit être parvenue au trésorier académique (SNES, 13A bd Wilson, 67000 STRASBOURG) le **9 février 2014 dernier délai**.
 - Le rapport d'activité national du SNES ainsi que le rapport financier se trouvent dans l'**US n°737 du 21 décembre 2013**.
 - Le rapport d'activité et financier académique ainsi que les rapports d'activité départementaux se trouvent dans le **Strasbourg-SNES n° 114** ainsi que le bulletin de vote et les deux enveloppes.
 - Pour faire voter ses collègues, le S1 peut utiliser **une urne ou le système de la double enveloppe (l'enveloppe intérieure contenant les bulletins de vote reste vierge et l'enveloppe extérieure porte au verso nom, prénom et signature)**. Chaque S1 fera signer une liste d'émargement à renvoyer au S3 avec le procès-verbal de dépouillement ; sinon, il envoie les enveloppes signées au S3.
 - Le vote par correspondance est admis dans les S1. Dans ce cas, il faudra joindre au procès-verbal de dépouillement l'enveloppe extérieure avec nom, prénom et signature.
 - Le **dépouillement** dans les S1 sera effectué **le dernier jour du vote ou le lendemain**, de manière à ce qu'il arrive au S3 le plus rapidement possible, **au plus tard le jour du dépouillement académique, le vendredi 14 février 2014**.
- Il ne peut se faire avant le 9 février 2014 que si tous les syndiqués à jour de leur cotisation ont effectivement voté.
- L'absence d'un syndiqué, qu'elle qu'en soit la raison (longue maladie, maternité...) ne peut être une raison suffisante pour clore le scrutin avant le 9 février 2014 puisque l'absent peut voter jusqu'au dernier jour par correspondance dans son S1.
 - La commission de dépouillement comportera si possible un représentant de chaque tendance.
 - Le procès-verbal de dépouillement sera signé par deux membres au moins de la commission de dépouillement.

Règlement pour un vote en isolé



Si vous êtes peu nombreux dans la section SNES de votre établissement, chacun peut voter en isolé par correspondance en utilisant les deux enveloppes fournies dans le Strasbourg-SNES n°114.

Les retraités et les isolés participent à cette consultation en envoyant leur vote au SNES académique, 13A boulevard Wilson - 67000 STRASBOURG - au plus tard le 9 février 2014 sous double enveloppe :

- **Enveloppe intérieure anonyme et close,**
- **Enveloppe extérieure imprimée par le SNES à compléter (signature indispensable)**

RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE 2011-2013

Introduction générale

La période du mandat qui fait l'objet de ce rapport va approximativement des derniers mois du quinquennat de Nicolas Sarkozy à la seconde année du mandat de François Hollande. Une austérité toujours plus destructrice continue à être imposée aux salariés alors que le gouvernement ne cesse de reculer face au patronat. Dans de nombreux secteurs économiques les plans sociaux se multiplient, entraînant chômage et pauvreté. La première année de l'alternance n'a apporté que des changements limités aux conditions de travail des professeurs comme des élèves, même si quelques mesures budgétaires ont permis la correction des effets les plus criants de la saignée en postes subie par l'Education et du démantèlement de la formation des maîtres.

La politique de l'actuel gouvernement devant s'inscrire dans la durée, c'est plutôt d'un recrutement massif de personnels et d'une refonte de la politique de formation des maîtres qu'il fallait attendre du neuf. Ces mesures ne pouvant rien améliorer à court terme, elles ne pouvaient dans l'immédiat que décevoir. La réforme Chatel a continué de s'appliquer dans les lycées. La grande consultation initiée par le Ministre à l'automne 2012 n'a guère permis de faire bouger les lignes des politiques scolaires arrêtées précédemment ; à Strasbourg, la consultation, habilement guidée, n'a abouti qu'à reprendre le projet d'Académie concocté sous le quinquennat précédent ! Pour le collège, il aura fallu attendre la fin 2013 pour que se réunissent des assises de l'éducation prioritaire.

Enfin, le projet de refonte des décrets de 50 a achoppé en décembre sur une forte résistance des personnels de CPGE à la réforme du calcul de leurs services, signe d'un malaise plus général. La politique économique de réduction des déficits publics enferme toute initiative dans un carcan insupportable. Les salaires, gelés depuis plusieurs années, ont fortement baissé en valeur et les crédits d'intervention nouveaux doivent être dégagés à moyens constants. La réforme des retraites mise en place par le gouvernement a confirmé les lois précédentes et a déçu les espoirs de la profession. La volonté d'améliorer les choses trouve sa limite dans le choix de l'impuissance budgétaire.

I. Politique scolaire

1.1. Collèges

1. La politique de suppressions de postes des dernières années a fortement dégradé les conditions de travail en *collège* avec des classes souvent proches de 30 (parfois même au-delà) et une disparition des temps de respiration comme les dédoublements ou les groupes à effectifs réduits. Parfois des remplacements imposés, de nombreux chaînages de postes dans des petits établissements (conséquence d'une farouche volonté de l'administration d'optimiser le « rendement » des postes), une diversité des langues enseignées mise à mal, des enseignements facultatifs parfois non assurés, une vie scolaire anémiée... Cela s'est accompagné d'un temps de travail accru et de la poursuite de réformes ou de dispositifs que le Snes a combattu : les ECLAIR, la contractualisation, une autonomie renforcée des établissements...

2. Pour répondre à ces attaques, le S3 a cherché à outiller les collègues par une politique de stages : stage collège avec le Secrétaire National du secteur collège, stage *Comment intervenir dans un S1*, stage *LV* avec le responsable national du groupe LV (collège et lycée) et de points d'informations via le Strasbourg-Snes, les CA élargies aux S1 et les permanences téléphoniques et électroniques. Le S3 a accompagné le programme de visites d'établissements notamment en direction des établissements en éducation prioritaire et a participé à la diffusion en avant-première du film « Tempête sous un crâne » avec présence de la réalisatrice et d'un Secrétaire Général du Snes National, documentaire sur la vie et le déroulement de cours dans un collège ZEP. Nous avons exprimé la voix de Strasbourg aux Etats Généraux du Second degré à Paris en octobre 2012. Le S3 est intervenu dans toutes les instances Snes et FSU pour porter les revendications et les positions du Snes.

La bataille contre le socle commun se poursuit pour que notre vision de la culture commune s'impose. La note de vie scolaire est enfin supprimée. La loi de refondation, votée en juillet 2012, cherche à favoriser la liaison CM2-6ème mais on constate que les décrets d'application semblent plutôt vouloir forcer un rapprochement entre école et collège. Le Snes rappelle son attachement à l'unité du second degré et restera vigilant dans l'académie à l'égard de toute expérimentation qui irait par exemple vers des mises en place de bivalence ou d'échanges de service.

1.2. Lycées

Les rentrées 2011-2012 et 2012-2013 ont été plombées par la politique de suppressions de postes menée sous la précédente présidence. Les lycées alsaciens (LEGT et LP) ont encore perdu ces deux dernières années près de 170 postes ce qui a entraîné dans l'écrasante majorité des lycées des diminutions de dotations horaires globales. Les conditions d'exercice du métier se sont aggravées: classes toujours aussi surchargées (en particulier en secondes), options sacrifiées (en particulier dans les disciplines artistiques), pondérations (premières chaires) remises en question et services calculés au préjudice des collègues. La réforme de la voie technologique qui est entrée dans sa 3ème année, a placé les enseignants des disciplines technologiques dans les pires conditions d'exercice de leur métier (programmes souvent infaisables, formation continue insuffisante).

Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises auprès du Rectorat pour dénoncer à l'occasion des différents comités techniques et des entrevues cet état de fait. Nous avons interpellé les 15 députés alsaciens en leur présentant le bilan chiffré des suppressions de postes dans les lycées de leur circonscription électorale. Grâce aux remontées des enquêtes de rentrée par nos S1, nous avons pu dresser le constat accablant de cette dégradation à l'occasion des conférences de presse et d'interventions dans les radios locales.

1.3. Politique des langues

Le SNES-FSU a continué de dénoncer les effets dévastateurs de la politique académique des langues vivantes, limitée au pôle allemand/ anglais, avec :

- l'abandon du plurilinguisme malgré la demande réelle d'offre diversifiée (notamment l'arabe, le turc, l'espagnol et l'italien),
- la relégation de la langue vivante 3 encore plus manifeste depuis la réforme de 2010

Il critique le développement de filières sélectives dès le collège (sections bilangue, bilingue) et le développement des certifications linguistiques Cambridge, KMK , etc., coûteuses pour le MEN et socialement sélectives.

Il continue de dénoncer

- les conditions d'enseignement aggravées du fait des effectifs lourds, de regroupements anti pédagogiques inefficaces et de remises en cause régulières de l'horaire réglementaire qui conduisent à une augmentation du nombre de classes et le développement des compléments de service pour de plus en plus de collègues,
- la supercherie des dispositifs affichant des allègements de groupes de langue (« stages de langues gratuits pendant les vacances», « accompagnement éducatif » ou « aide personnalisée ») alors que tout au long de l'année, l'horaire hebdomadaire insuffisant et les effectifs lourds ruinent les efforts et l'accès à la réussite,
- l'évolution des évaluations (validation du A2 au collège, grille d'évaluation A2-C1 au bac relevant du CECRL) et le glissement vers les compétences et notions au détriment des programmes.

Le Snes-FSU n'a cessé de dénoncer l'introduction du Contrôle en Cours d'Année pour le bac 2013 et les dysfonctionnements inhérents à l'évaluation locale.

Il s'est vigoureusement battu pendant 2 ans pour obtenir un cadrage national des épreuves afin de garantir l'égalité de traitement des candidats et le caractère national de l'épreuve.

Il a obtenu un assouplissement d'une des épreuves pour le bac 2013, sans pour autant obtenir le cadrage national, pourtant le seul rempart contre les inégalités de traitement.

Le SNES-FSU continuera de se battre pour un cadrage national avec des épreuves terminales et défendra ses mandats dans toutes les instances.

II. Défense des personnels

2.1. Pilotage, caporalisme ou démocratie ?

La direction autoritaire des personnels s'étend. L'autoritarisme accompagne parfois les relations hiérarchiques, où il se substitue à l'autorité réelle comme à la démocratie.

Nous avons vu se multiplier cependant des incidents et des situations de crise à un point jamais connu auparavant. C'est le fait d'individus, mais cela tient aussi à un état d'esprit qui prend sa source dans les politiques éducatives récentes. La volonté d'atteindre des performances à tout prix, l'absence de prise sur des réalités qui parfois échappent aux politiques éducatives conduisent à accentuer la pression sur le travail des personnels : injonctions pédagogiques, contrôles tatillons des résultats scolaires, intensifications du régime des réunions etc. intimidations personnelles. Tout est bon pour « faire travailler les profs ! » sans considération des circonstances et des personnes, parfois pas même des textes. Les autorités académiques, dans leurs relations aux organisations syndicales, n'ont pas toujours été exemplaires d'un respect du droit ; il suffit de rappeler le refus obstiné de satisfaire à l'obligation de transmission des documents pour les comités techniques, et ceci en dépit de plusieurs injonctions des instances régulatrices.

Le SNES apporte son soutien dans tous les cas aux personnels soumis à des abus. Il intervient par des conseils personnels, par une information collective des collègues sur leurs droits ou, finalement, directement auprès des autorités de tutelle quand toute médiation s'avère impossible.

Rappelons que nous voulons un renforcement de la démocratie interne à l'Education, loin d'être acquise, et que la meilleure protection contre l'autoritarisme est encore la solidarité dans l'engagement syndical, vers lequel se tournent toujours les personnels en dernier recours.

2.2. Carrière des agrégés

Les opérations de gestion relatives à la carrière des agrégés relèvent principalement du national. Seules les phases académiques de la promotion à la hors classe et de l'accès au corps des agrégés sont du ressort du recteur. L'avancement d'échelon des agrégés relève exclusivement du ministère.

Dix-huit mois après l'abandon issu des urnes de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) mise en œuvre sous la présidence de M. Sarkozy, force est de constater que l'action syndicale n'a pu baisser la garde, tant les réflexes néfastes aux déroulements de carrière des collègues restent ancrés dans l'esprit des plus hautes autorités académiques. Non, « le changement » n'a pas été « pour maintenant » et le SNES n'a cessé d'œuvrer pour la reconnaissance attendue par les collègues et pour la valorisation de leurs qualifications.

Hors classe des agrégés :

Dans un contexte national favorable où le nombre de promotions possibles se maintient entre 2200 et 2300 depuis plusieurs années, tous les agrégés 11ème échelon ayant une ancienneté de quelques années devraient sans problème pouvoir accéder à la hors classe. Ce très ancien mandat du SNES (datant du début des années 90 !) reste bien sûr d'actualité, mais sa mise en œuvre demeure soumise aux décisions et choix parfois malthusiens du recteur.

Lors de chaque campagne de promotion, les commissaires paritaires du SNES-FSU réalisent un important travail d'analyse et de propositions, en CAPA, dans l'intérêt du plus grand nombre de collègues. La force de proposition du SNES reçoit le plus souvent l'adhésion des autres organisations syndicales. Ainsi, en 2013, constatant que, campant sur ses positions, le recteur excluait d'emblée une trentaine de collègues en fin de carrière, la totalité des organisations syndicales a refusé, sous l'impulsion de la délégation SNES-FSU, d'entériner un tel projet et tous les élus du personnel ont quitté la réunion. Charge alors à la CAPN de corriger les dérives rectorales, ce qui a pu être fait dans d'assez bonnes conditions.

Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude :

L'absence de barème rend l'opération extrêmement lourde, obligeant les commissaires paritaires à se rendre au rectorat pour y consulter les dossiers de candidature, les comparer et les confronter sur les bases statutaires du CV et de la lettre de motivation établis par chaque candidat. Notons que les élus du SNES et de la FSU sont les seuls à conduire cet important travail qui oblige, administration et inspection à faire des propositions acceptables et qui exigent du recteur un examen et un traitement juste et équitable de l'ensemble des dossiers.

2.3. Carrière des certifiés

Devant l'absence de perspective d'augmentation des salaires, les opérations de carrière, promotion d'échelon et hors-classe des certifiés, prennent un relief particulier. Le SNES est notamment intervenu pour mettre en évidence les disparités qui existent au niveau de la notation pédagogique entre disciplines et demander une harmonisation des pratiques de notation.

La promotion à la hors classe demeure un sujet de conflit. Nous avons énergiquement lutté contre l'imposition d'un nouveau barème, qui va à l'encontre des mandats du SNES et toujours défendu l'idée que chaque collègue devait accéder à la hors classe en fin de carrière. Le barème imposé par le recteur lui donne de fait les pleins pouvoirs sur l'accès à la hors-classe. Son architecture a des effets potentiellement excluant pour les collègues les plus avancés dans la carrière. Ces derniers n'ont pas tardé à se faire sentir puisque les collègues du 11ème échelon sont devenus minoritaires parmi les promus et que des collègues du 9ème échelon ont été promus en 2013. Même si les choix rectoraux tiennent marginalement compte de l'évolution du contexte politique, ils continuent de relever d'une idéologie managériale du pseudo-mérite. Devant l'impossibilité d'amender le projet rectoral, le SNES a quitté la CAPA de 2013 et exige une remise à plat du barème.

2.4. Mouvement

Malgré un contexte a priori favorable en raison d'assez nombreux départs à la retraite, le mouvement des certifiés et agrégés a été dramatiquement réduit par le rationnement en moyens des établissements, par les suppressions de postes, la poursuite de l'opaque politique des postes profilés ou ECLAIR, mais aussi en raison de l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement. Le point culminant a été atteint en 2012, mouvement calamiteux s'il en fut. Une amélioration n'est guère perceptible en 2013.

Le SNES a œuvré en amont dans toutes les instances et groupes de travail et, au cours de ces mouvements, en FPMA, pour tenter de desserrer l'étau et débloquent des postes. Notre obstination n'a eu d'égale que l'attitude d'obstruction de principe de l'administration qui nous a conduits à quitter la FPMA en 2012. Après cette expérience, l'administration a fait preuve de davantage de souplesse lors du mouvement 2013, mais les paramètres du mouvement n'ont guère évolué favorablement. Le changement de majorité politique ne s'est pas accompagné d'une embellie budgétaire suffisante pour redonner un peu d'air à un mouvement asphyxié.

2.5. Remplacement : TZR et précaires

Les conditions d'affectation des TZR ont continué de se dégrader ces dernières années. Le SNES a mené une défense constante de ces collègues, pour qui chaque embauche du système scolaire apporte son lot de nouvelles déconvenues. Le scandaleux épisode de cet été en a été un nouveau témoignage, qui a vu leur affectation se passer dans des conditions dantesques. Particulièrement touchés par la baisse des moyens et des horaires, beaucoup d'entre eux sont piégés par le blocage du mouvement intra académique. L'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement a considérablement accéléré la dégradation de leur situation, transformant les TZR au côté des non-titulaires en ultime variable d'ajustement. Le recul progressif du nombre de TZR se traduit par une crise persistante du remplacement qui cache une réelle crise de recrutement.

La pénurie organisée de TZR a rendu le recours aux personnels précaires, contractuels et vacataires, massif. Pour bien des disciplines, le rectorat n'envisage plus le remplacement sans intégrer une forte proportion de contractuels. De son point de vue ces personnels sont rentables, puisque mal payés et dans une situation de dépendance. Peu considérés, les collègues contractuels et vacataires ont souvent des démêlés avec la hiérarchie, notamment le chef d'établissement. Le SNES est intervenu pour les soutenir face aux abus de ces derniers. Nous avons pu constater que la position adoptée par la FSU sur la loi de résorption de la précarité ne manquait pas de justesse. Les critères restrictifs prévus par la loi dite Sauvadet ont laissé de côté plus d'un précaire. L'appréciation de leurs services antérieurs par les services académiques en vue de leur éligibilité au concours réservé a été elle-même restrictive, marquée par les erreurs et la confusion. Le SNES a dû mener combat, en liaison avec le S4, jusqu'au début de l'été pour faire reconnaître le droit de collègues précaires à se présenter au concours réservé, voire pour faire valider leur admission.

2.6. Stagiaires

Les stagiaires sont soumis à des conditions de formation indignes et permettent au gouvernement, par le volume des services qu'ils sont contraints d'assurer, d'effectuer de substantielles économies budgétaires. Le changement de majorité n'a pas entraîné de rupture majeure dans la façon dont ils sont traités. Malgré les aménagements de leurs services, mis en œuvre de façon restrictive, ils demeurent avant tout des moyens d'enseignement et servent dans plusieurs disciplines à pallier le manque d'enseignants. Le SNES a tout fait pour limiter l'impact de cette politique perverse sur la dégradation qu'elle a entraînée pour le mouvement et donc pour l'ensemble de la profession. Il a assuré leur défense personnelle dans leurs démêlés avec une hiérarchie qui attend d'eux principalement une soumission docile.

2.7. Formation initiale

Après l'année terrible (2010) pour nos jeunes collègues rentrant dans le métier d'enseignant, la situation ne s'est pas beaucoup améliorée : exercice à plein temps, formation réduite à la portion congrue.

L'arrivée d'un nouveau ministre laissait au moins espérer des améliorations pour l'entrée dans la profession. A part une modeste décharge de service (qui existait déjà dans certaines Académies), pas grand-chose. Les collègues en formation initiale sont donc toujours dans une situation difficile, voire insupportable, croulant sous la charge de travail. La création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education n'a pas amélioré leur situation, l'Université essayant de tirer la couverture à elle. Les formations proposées ne correspondent pas toujours aux besoins des jeunes collègues. La titularisation ne fait plus l'objet d'un examen collégial: une visite, les rapports du tuteur et du chef d'établissement, puis une inspection suffisent à fonder une décision.

Le SNES FSU a accompagné les stagiaires lors de leur rentrée fin août (diffusion d'information), à l'occasion d'une réunion d'accueil (fin septembre), et bien sûr, dans les établissements, par les contacts avec les S 1, et lors de rendez-vous individualisés en vue des procédures de mutation. Le SNES FSU ne se satisfait pas de ces conditions d'entrée dans le métier. La revendication reste la même : 1/3 de temps devant élèves, 1/3 en temps de formation, et 1/3 de temps pour le travail personnel (observation des classes du tuteur ou de la tutrice, recherches, préparation, travail en équipe...).

A la rentrée 2013 nous avons vu venir dans les établissements des nouveaux collègues : précaires en voie de titularisation (exerçant à plein temps), anciens professeurs de Sti changeant de discipline (vers les maths ou la technologie, exerçant aussi à plein temps) qui suivent des cours, sont inspectés...

Dans les établissements, on rencontre beaucoup de fatigue, de découragement, voire de désespérance. C'est donc bien une priorité du SNES FSU que d'écouter, d'accompagner, et de syndiquer ces professeurs souvent isolés.

2.8. Copsy

Les actions du SNES ont permis d'écarter le transfert des personnels ou des CIO aux régions mais les préoccupations économiques de relance de la croissance, de pacte pour la compétitivité viennent percuter nos catégories à qui on attribue facilement des responsabilités qui débordent largement son champ d'intervention et de compétences dans les questions de l'insertion.

L'année 2013, a tout d'abord confirmé l'augmentation du nombre de contractuels dans notre catégorie et vu se développer encore un peu plus des rencontres visant à la mutualisation et l'échange de pratique avec d'autres organismes, chacun étant libre d'y participer ou pas.

Une réunion trimestrielle, des déclarations liminaires, nous ont permis d'exprimer nos désaccords sur les projets de mise en place du SPRO (Service Public Régional de l'Orientation) et nos démentis sur la supposée approbation de la labellisation du CIO de Saverne par la FSU.

Après avoir espéré voir la question de la régionalisation résolue, l'expérimentation du SPRO dans 8 académies montre que les régions cherchent à avoir la maîtrise de cette nouvelle compétence, ce qui aura pour effet de dénaturer les missions des CIO et remet en cause la spécificité des interventions en milieux scolaires de la formation initiale.

2.9. Retraités

Les retraités du Snes ont participé, avec la Section Fédérale de Retraités (SFR) de l'académie, aux actions décidées par leur syndicat et leur fédération dans l'unité la plus large possible notamment pour la défense du pouvoir d'achat de tous et plus récemment pour la riposte au projet de réforme des retraites. Ils furent nombreux dans toutes les manifestations y compris dans celles organisées pour la défense des droits et libertés de tous.

Convaincus de la nécessité de définir une ligne syndicale forte et unitaire pour leur fédération, ils ont participé activement en janvier 2013 à la préparation des congrès départementaux de la FSU, en proposant des amendements aux textes des rapporteurs pour une société plus juste pour toutes les générations.

Convaincus de la force de l'unité intersyndicale, ils ont réussi en octobre 2012 des actions communes pour la défense du pouvoir d'achat des pensions, pour la création d'une prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie à tous les âges de la vie et pour un égal accès aux soins pour tous avec l'ensemble des Unions Confédérales des Retraités et la Fédération Générale des Retraités de la Fonction publique (FGR-FP).

En 2013, les retraités du Snes avec la SFR/FSU, l'UCR-CGT, l'UNIRS (solidaires) et l'UCR-FO ont donné une conférence de presse pour inciter tous les retraités à manifester le 15 décembre. Ils ont adressé une lettre aux parlementaires pour argumenter leur mécontentement causé par la réforme des retraites (report de la revalorisation des pensions du 1er avril au 1er octobre 2014, indexation des retraites complémentaires à un point en dessous du niveau du coût de la vie ou encore la fiscalisation de l'avantage accordé aux parents de trois enfants).

Convaincus de continuer le combat pour une réforme plus juste des retraites, ils continueront leurs démarches pour des actions les plus unitaires possibles notamment **pour une réflexion commune sur le projet de loi pour l'avancée en âge et l'autonomie** : après la réforme de la « dépendance » du quinquennat Sarkozy, passée à la trappe, celle promise par notre ministre Delaunay semble prendre bien du retard. La première étape du projet gouvernemental (en principe fin 2014) doit concerner le "maintien à domicile", la réforme de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et des mesures de prévention. Une deuxième étape, dans la "seconde partie du quinquennat", portera sur l'accompagnement et la prise en charge en établissement.

Convaincus du rôle important de la FGR-FP pour la défense des intérêts des retraités de la fonction publique, ils se sont investis dans les CE des FGR 67 et 68 pour impulser des actions communes avec les pôles des retraités sur le pouvoir d'achat, l'exigence de revalorisation des pensions, la protection sociale et le rôle des retraités dans la société.

Enfin, **les retraités du Snes** contribuent à la construction d'un syndicalisme « retraité » actif, unitaire, ouvert sur le monde. Ils **sont présents dans toutes les instances de leur syndicat et de la FSU au niveau local et national**. C'est par ces actions intergénérationnelles que sera assurée la sauvegarde de tous nos services publics et leur amélioration.

Conclusion

En l'absence d'une autre politique budgétaire, elle-même subordonnée à une réforme fiscale qui donnerait à l'Etat les moyens de son ambition, les améliorations apportées à l'Education ne pourront être que modestes.

Ce qui ne veut pas dire qu'elles doivent être nulles. Le choix d'étendre au collège et au lycée une démocratie participative sur les décisions de politique scolaire et les pédagogies pourrait être fait à moindres frais. Mais le Ministre, suivant son administration, semble ne pas avoir perçu la nécessité de sortir d'un modèle autoritaire et technocratique de pilotage des personnels.

Certaines décisions attendues ont été prises, mais avec beaucoup de retard, comme pour la suppression de la note de vie scolaire. Le choix de décharger l'horaire des professeurs de l'enseignement prioritaire est bon, encore faudrait-il qu'il soit significatif au-delà de quelques vitrines et qu'il ne soit pas financé à moyens constants par des redéploiements salariaux. D'autres choix ne sont pas faits ou insuffisamment clairs : l'enseignement et l'évaluation par compétences sera-t-il corrigé par la mention, bienvenue et nouvelle, à l'inscription de la « culture commune » pour objectif de la scolarité ? Le lycée restera-t-il bien l'objectif des jeunes scolarisés, ou le curseur s'arrêtera-t-il en troisième ? La loi de programmation laisse l'issue ouverte.

Nous devons agir et construire les mobilisations sur de nombreux chantiers : outre celui des statuts, nous devons également mobiliser la profession pour le maintien et l'amélioration de l'éducation prioritaire, pour une autre politique budgétaire et la hausse du point d'indice, pour une démocratie participative sur les décisions de politique scolaire au collège et au lycée afin de mettre fin au modèle autoritaire et technocratique de pilotage des personnels en vigueur.

Le Snes trouve ainsi tracé le parcours probable de son action syndicale pour les deux années à venir.



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SNES BAS-RHIN 2011-2013

Présence du SNES dans les établissements :

L'un des axes prioritaires du S2 67 a été d'accentuer la présence militante sur le terrain, en particulier dans les établissements de l'éducation prioritaire, par :

- des visites d'établissement. Ces visites comportent toujours un contact avec les enseignants et la vie scolaire, le plus souvent avec le chef d'établissement et une distribution de documents syndicaux dans les casiers (remise à jour du panneau syndical si nécessaire).
- la participation à des heures mensuelles d'information syndicale au cours desquelles nous avons écouté les collègues et tenté d'apporter des réponses à court terme à leurs demandes et abordé les enjeux de la loi d'orientation et les rapports (fréquemment tendus) avec la hiérarchie.
- des contacts fréquents et réguliers avec les S1 des établissements (enquêtes, questions, etc....)

La visibilité du SNES dans le département :

Le S2 67 a organisé la projection de l'avant-première du film « Tempête sous un crâne » au cinéma Star le 22 octobre 2012, en présence de la réalisatrice, Clara Bouffartigue, et de Daniel Robin, co-secrétaire général du Snes National.

Cette avant-première a réuni une centaine de personnes parmi lesquelles collègues, parents et élèves.

Le SNES départemental participe aux instances de la FSU 67. Le S2, avec la FSU, a participé aux différentes mobilisations des deux dernières années.

Notre action au sein des instances départementales :

La période 2011-2013 a été particulièrement tendue, tout d'abord parce que le CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) a été en grande partie dessaisi de ses compétences pour les questions touchant au second degré par transfert à l'échelon académique ; mais aussi parce que l'administration, en ne communiquant plus un certain nombre de documents et d'informations nécessaires au dialogue social pourtant invoqué par le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, ex IA), a entravé le travail des représentants syndicaux. Le S2 67 a saisi la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) qui a reconnu le droit à l'accès aux documents demandés.

Le S2 67 est intervenu en CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (composition proche de celle du CTSD avec en plus usagers et élus) pour peser sur les subventions de fonctionnement allouées par le CG 67 aux collègues.

Rapports avec la hiérarchie :

Les deux années scolaires écoulées ont montré que les tensions avec la hiérarchie (chefs d'établissements et IPR) s'ils aboutissent moins souvent à des situations de blocage, sont de plus en plus fréquentes dans les établissements.

Le SNES 67 est intervenu auprès de l'Inspection d'Académie pour soutenir des collègues confrontés à un management autoritaire du chef d'établissement.

Perspectives d'action :

- Poursuivre et amplifier le travail des militants sur le terrain (visites d'établissement, HMIS) et consolider le réseau et la réactivité de nos S1.
- Rétablir un réel dialogue social avec les nouvelles autorités académiques (Recteur et DASEN).

Vote : adopté à l'unanimité des personnes présentes.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SNES HAUT-RHIN 2011-2013

Ce rapport d'activité du S2 68 couvre les années scolaires 2011-2012, 2012-2013, ainsi que le premier trimestre de l'année scolaire 2013-2014. Après les âpres luttes du quinquennat de Nicolas Sarkozy, pour combattre la désastreuse politique de suppression de postes et de régressions sociales du gouvernement Fillon, une période nouvelle s'est ouverte avec l'élection de François Hollande en mai 2012.

L'année 2011-2012 coïncidant pour partie avec la période de la campagne électorale des présidentielles et des législatives, l'action du S2 s'est dirigée vers les politiques locales : nous avons demandé une audience à Mme Grosskost (députée d'une circonscription de Mulhouse) et à M. Freyburger (candidat sur Mulhouse). Nous avons aussi interpellé tous les députés haut-rhinois en leur envoyant la liste des postes supprimés dans les collèges et les lycées de leur circonscription. Le rassemblement devant l'inspection académique de Colmar suivi d'une audience s'inscrivait également dans la campagne de lutte contre les suppressions de postes.

Après l'élection présidentielle de 2012, les attentes de nos collègues étaient importantes, tant pour nos conditions d'exercice que pour la revalorisation de notre profession. Toutefois, si le discours a changé et que des promesses de campagne ont été tenues (création de postes), force est de constater que dans notre département, comme partout, la situation des professeurs face à leurs élèves se dégrade encore : les effectifs dans les classes et les groupes de langue restent très chargés, surtout en lycée ; les DHG ne suffisent pas à créer des groupes dans les disciplines scientifiques ; les vies scolaires manquent de personnels encadrant qualifiés et de nombreux postes étaient vacants à la rentrée 2013. Dans notre département, les collèges mulhousiens sont particulièrement touchés : de nombreux postes n'étaient pas pourvus à la rentrée 2013 et ont été attribués à des personnels précaires peu ou pas formés. Mais si les revendications sont légitimes, il faut reconnaître que la mobilisation syndicale est plus difficile face à un gouvernement dit de « gauche » : pour preuve, la faible participation de notre département à la manifestation nationale organisée par la FSU à Paris le 6 avril 2013 et, plus près de nous, les difficultés à mobiliser nos professions contre les nouvelles régressions apportées par le gouvernement en matière de retraite.

Tout au long de ce mandat, le S2 68 est intervenu pour défendre les collègues contre la « gestion managériale » de certains chefs d'établissement ou a mené campagne pour dénoncer des discriminations à l'encontre de personnels contractuels. Plus largement, le S2 s'efforce de susciter auprès des personnels, des réponses collectives sur l'ensemble des problèmes qui se posent dans les établissements. Dans cette perspective, la lettre électronique mensuelle destinées aux S1 constitue un vecteur pertinent et fournit aux collègues notre point de vue et nos positions syndicales.

Au plan interne, nous avons entrepris de redynamiser l'action syndicale en retissant le réseau de nos S1 en collèges et lycées, et en visitant les établissements, soit pour accompagner nos S1 dans l'organisation d'heures syndicales, soit pour améliorer la visibilité du SNES là où nous n'avons pas de syndiqués.

Par ailleurs, le S2 68 connaît une transition générationnelle : l'équipe se renouvelle et a l'ambition d'accueillir de nouveaux militants.

Le S2 68 a étroitement collaboré avec la FSU dans les luttes de défense des acquis sociaux : mobilisation pour la défense de la Fonction publique en janvier 2013, qui a conduit à l'abrogation de la journée de carence ; campagne victorieuse contre la Collectivité Territoriale d'Alsace au printemps 2013 ; participation aux actions (grève et manifestations) contre la réforme des retraites en septembre 2013. De même, dans la délégation FSU, nous intervenons dans toutes les instances départementales (CTSD, CDEN, CHSCT) pour défendre et développer le second degré et le service public d'éducation.

Des échéances importantes nous attendent. Les élections professionnelles auront lieu en décembre 2014 : nous mènerons campagne avec la FSU, en nous appuyant sur notre réseau de militants, pour maintenir notre première place aux élections des comités techniques du Haut-Rhin, et ainsi défendre nos collègues au plus près du terrain. Dans cet esprit et pour ouvrir notre prochain congrès sur la profession et l'opinion, nous organiserons au printemps 2014 une soirée cinéma-débat sur l'école que nous voulons.

Le Ministère a également ouvert un « chantier métier » qui veut réviser nos missions et nos statuts : cette redéfinition de notre métier ne devra pas aboutir à un alourdissement de nos missions actuelles, ni à une dégradation de notre statut. Il convient sur ce dossier d'avancer nos propositions (baisse du temps de travail, reconnaissance de toutes les tâches, recrutement et revalorisation salariale) et de faire pression avec les collègues, pour ouvrir une phase de progrès.

Certes, tout n'est pas parfait et la situation « politique » est loin d'être idéale ; cependant, rendons nous compte aussi du bel outil vivant qui est entre nos mains. « Tous ensemble », nous sommes une force si nous faisons preuve d'efficacité dans l'organisation, de pugnacité dans l'affirmation de nos positions, de dynamisme dans notre action et d'unité démocratique dans notre fonctionnement.

RAPPORT FINANCIER DU S3 DU 01.09.2008 AU 31.08.2011

	2008-2011	2011-2012	2012-2013
<i>Collecte</i>	221 055,72	213 684,78	202 415,32
<i>Reversement Au S4</i>	-139 444,00	-133 166,00	-126 125,00
<i>Reversement Au S2 67</i>	-333,33		
<i>Reversement au S2 68</i>	-5 009,42	Inf 9000	Inf 4000
<i>Reversement Retraités</i>		-2 420,00	-2 260,00
<i>Aide S4</i>	13 796,33	12 000,00	12 350,00
<i>Produits financiers</i>	891,76	174,49	1 044,06
<i>Resources diverses</i>	259,07		
<i>Frais bancaires</i>	-555,47	-500,95	-593,17
<i>Aides et Dons à des assos</i>		459	-151,1
Ressources S3	90 660,66	90 231,32	86 680,11
<i>Salaires Bruts</i>	18 761,17	24 014,25	26 614,89
<i>Cotisations sociales</i>	8 177,40	10 094,91	12 511,54
<i>Chèque déj et transport</i>		-83,75	-93,25
<i>Impression bulletin</i>	18 761,17	24 014,25	26 614,89
<i>Routage</i>	8 177,40	10 094,91	12 511,54
<i>Frais Postaux</i>		-83,75	-93,25
<i>Papier</i>	997	2 611,85	1 254,87
<i>Reprographie</i>		1 294,91	1 102,15
<i>Consommables infos</i>	713,92	806,03	
<i>Matériels info</i>	490,47	1 200,10	1 367,32
<i>Logiciels</i>	284,85	152,90	986,76
<i>Documentation</i>	730,03		
<i>Standard</i>	3 465,68	2 318,16	2 318,16
<i>Tél et maintenance, Sms</i>	1 233,38	1 521,07	1 735,08
<i>Affranchissement</i>	4 987,48	2 387,14	3 983,07
<i>Annuaire</i>	1 035,34		
<i>Matériel de bureau</i>	1 836,97	222,65	307,81
<i>Impôts et assurances</i>	3 465,68	2 318,16	2 318,16
<i>Charges local et travaux</i>	1 233,38	1 521,07	1 735,08
<i>Electricité</i>	4 987,48	2 387,14	3 983,07
<i>Ménage</i>	1 035,34		
<i>Fournitures local</i>	1 836,97	222,65	307,81
<i>Déplacements</i>	14 084,22	17 253,00	18 035,78
<i>Stages</i>	1 045,91		1 877,70
<i>Frais de bouche</i>		4 851,05	3 522,13
<i>Manifestations</i>	1 856,29	4 498,88	2 128,80
<i>Location de salle</i>	294,21	831,67	133,31
<i>Congrès 08 et 11 1/3</i>	1 582,76	4 789,88	
<i>Divers</i>	522,42		
Dépenses	85 073,31	105 832,66	97 274,94
Bilan	5 587,35	-15 151,34	-10 594,83

SITUATION DES COMPTES AU 31/08/11

BRED	CCP	LIQUIDE	S2 67	S2 68	R 67	R68	Total
104675.09	4700.92	143.50	5232.30	2067.31	1941.28	1886.79	120647.19

SITUATION DES COMPTES AU 31/08/12

BRED	CCP	LIQUIDE	S2 67	S2 68	R 67	R68	Total
86959.16	3225.91	143.50	5204.80	1918.64	1918.08	1726.69	101096.78

SITUATION DES COMPTES AU 31/08/13

BRED	CCP	LIQUIDE	S2 67	S2 68	R 67	R68	Total
85510.00	732.63	143.50	5066.10	628.14	1555.18	1659.59	95295.14

Syndicalisation			
Année	actifs	retraités	Total
08/09	1084	83	1167
09/10	1054	95	1149
10/11	1023	107	1130
11/12	974	120	1094
12/13	901	113	1014
au 02/01/14 (syndicalisation en cours 2013/2014)	752	91	843

Maurice BESSET - Trésorier académique

Se syndiquer

Pour l'avenir de l'éducation

snes
fsu
Syndicat National
des Enseignants
de Second degré

www.snes.edu

BIENTOT A MULHOUSE : CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNES

**Le prochain congrès académique du SNES se tiendra à Mulhouse.
Retenez bien la date et n'oubliez pas de vous y inscrire.
Tous les syndiqués du SNES sont invités à y participer.**

**Jeudi 13 et vendredi 14 mars 2014
au Centre Sportif Régional Alsace
Salle Eberhardt**
5 rue des Frères Lumière
(1^{er} bâtiment à droite en bas du Campus)

- Accueil le matin à partir de 9 h avec café et viennoiseries.
- Déjeuner le 13 et le 14 au restaurant universitaire à 13 h.
- Dîner en self-service le 13 à 19 h au restaurant au centre sportif
- Hébergement possible sur demande (voir coupon ci-dessous) au Centre Sportif Régional d'Alsace (dans le Campus).

CONDITIONS DE PARTICIPATION ÉLECTIVE : LES MANDATS

- Tous les titulaires et suppléants de la CA académique à jour de leur cotisation syndicale sont mandatés.
- Un délégué par section locale d'établissement (S1) – ou deux pour les sections les plus importantes (+ de 15 syndiqués) - à jour de leur cotisation syndicale (le secrétaire ou le trésorier de la section locale, ou tout autre syndiqué peuvent être mandatés). Votre participation au congrès académique est vivement souhaitée, vous pourrez y défendre vos points de vue.
- **AUTORISATION D'ABSENCE DE DROIT POUR TOUS LES SYNDIQUÉS DU SNES.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION GÉNÉRALE : être adhérent du SNES

Le congrès académique du SNES est ouvert à tous les syndiqués du SNES, même s'ils ne disposent pas de mandat. Pour y assister, remplissez le coupon ci-dessous. **Ci-joint une convocation tenant lieu d'autorisation d'absence.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION MATÉRIELLE

- Frais de déplacement remboursés par la section académique.
- Hébergement, déjeuner et dîner à la charge de la section académique.
- Ci-joint la convocation qu'il faudra remettre à votre chef d'établissement une semaine avant la date du congrès.

SNCF : départ de **Strasbourg** à 7 h 51, arrivée à Mulhouse à 8 h 44. Un arrêt de tram, ligne n° 2 en direction de l'université se trouve à la sortie devant la gare.

→ **Afin d'en faciliter l'organisation, veuillez remplir le coupon suivant et le faire parvenir à Valérie BAUGEY valerie.baugey@strasbourg.snes.edu avant le 3 mars 2014.**

CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNES – 13 et 14 mars 2014 à Mulhouse

Nom, prénom : Fonction :
Tél : Tél port. : Email :
Adresse privée :
Etablissement scolaire :

participera au congrès académique du SNES

- sur mandat CA (membre titulaire ou suppléant) *
- sur mandat section locale d'établissement *
- en tant qu'adhérent *
- jeudi 13 mars *
- vendredi 14 mars *

participera au

- déjeuner (13 h) du jeudi 13/03 *
- dîner (buffet 19 h) du jeudi 13/03 *
- déjeuner (13 h) du vendredi 14/03 *

souhaite être hébergé(e) le mercredi soir *

**Coupon à renvoyer dûment rempli, avant le 3 mars 2014
à Valérie BAUGEY, 13a boulevard Wilson, 67000 STRASBOURG**

NB : également possibilité de s'inscrire par email à : valerie.baugey@strasbourg.snes.edu

* Si oui, cochez la case correspondante d'une croix

CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Ces élections internes interviennent à un moment crucial pour l'avenir de notre profession et de notre syndicat. En effet, dans un contexte de crise économique et sociale entraînant chômage et pauvreté, avec un gouvernement plus soucieux de défendre les intérêts du patronat que ceux des salariés, il s'agit de déterminer quelle sera l'orientation de notre syndicat en termes d'analyse de la situation, et d'action.

Entre une « refondation de l'Ecole », qui nous laisse sur notre faim de changements nécessaires, une défense de la laïcité bien trop molle particulièrement dans notre région, une réforme des retraites empreinte de régression sociale, le projet de réforme des statuts qui va dans le sens d'une détérioration de nos conditions de travail, la politique de blocage des salaires des fonctionnaires, de réduction des dépenses publiques, de hausse de l'impôt le plus inégalitaire, ou encore la destruction du code du travail avec l'ANI et les cadeaux fiscaux au patronat (exonération des cotisations familiales ou Crédit Impôt Compétitivité), notre choix est fait : c'est un vrai rapport de forces que nous devons construire face au gouvernement !

Mais il semble que la direction nationale du syndicat n'ait pas pris la mesure du niveau de confrontation nécessaire à mettre en œuvre afin de faire reculer le gouvernement et obtenir de réelles avancées pour les salariés de l'Education Nationale et pour l'avenir du service public d'éducation et des élèves qui lui sont confiés. Ce ne sont pourtant pas les signaux qui manquent et qui nous montrent qu'il est vain pour le SNES-FSU de poursuivre une politique d'accompagnement "critique et responsable", en espérant que le gouvernement se range aux arguments syndicaux.

L'Ecole Emancipée se place dans une perspective de construction des mobilisations, de construction d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, pour que le SNES-FSU soit une force incontournable dans la défense des intérêts des salariés, de L'Education Nationale et de ses élèves face à des régressions sociales qui leur sont imposées.

Nous participons pleinement à tous les niveaux de la vie du syndicat et nous continuerons à le faire, avec votre soutien, en apportant notre contribution et en faisant vivre la démocratie syndicale.

Pour l'École Émancipée :

Marjolaine Bautz de Luze, Myriam Benedetti, Marc Bolzer,
Sylvie Cado, Gauvain End, Aurélie Meyer, Geneviève Rudloff, Nicolas Springer

CONTRIBUTION DU COURANT DE PENSÉE UNITÉ ET ACTION ET SANS TENDANCE

Les deux années écoulées ont été difficiles.

L'alternance de mai 2012 a mis un terme à une période particulièrement sombre pour l'École : réduction massive des emplois, démantèlement de la formation des maîtres, rétrécissement des ambitions pédagogiques, justifiés par un discours accusateur de l'institution et de ses personnels repris en chœur par les personnels politiques, la haute administration et les médias.

Cette alternance a annoncé une nouvelle ambition pour l'École, pas forcément les moyens de les réaliser. Des postes nouveaux, pas encore en nombre suffisant, un projet de formation des maîtres encore flou, des perspectives pédagogiques mal lisibles parfois. En outre, l'insuffisance des budgets limite l'ambition et tend à dicter des choix très discutables. Et le discours de dénonciation des « échecs » de l'École se poursuit, avec une violence moindre mais une efficacité corrosive identique.

Il ne s'agit donc pas de se tromper d'adversaire. Les projets de l'opposition pour l'École ne sont pas ambigus, ils annoncent la radicalisation et l'aggravation de la politique des années 2002 à 2012. Ils signifient la fin d'un service public.

Mais nous ne pensons pas que l'hypothèse du pire doit nous solidariser ipso facto avec des orientations dont nous admettons les avancées positives, mais dont nous dénonçons les insuffisances ainsi que certains choix inacceptables, par la parole et par l'action. C'est dans cet esprit que nous avons appelé à la grève et à la manifestation dans des circonstances récentes : la rentrée de 2013 et le mouvement des CPGE en décembre 2013.

Nous vous appelons donc à participer largement aux votes académiques et nationaux, à voter les rapports d'activité et financier nationaux et académiques, à nous rejoindre sur les listes U & A et Sans Tendances, à l'occasion du renouvellement de la CA académique et des bureaux départementaux.

Pour Unité et Action et Sans Tendances :

Jamil Alyafi, Valérie Baugey, Maurice Besset, Christian Duvinage,
Françoise Eider, Francis Fuchs, Sylvain Guillaume, Philippe Lochu,
Hubert Meyer, Alfred Muller, Dominique Perrin, José Pozuelo,
Armand Sigrist, Joseph Siméoni, Elisabeth Jacquet, Elise Peter et Thomas Saettler